

COMPTE RENDU
DU CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
Jeudi 3 Décembre 2009

En préambule, Monsieur Sénéchal, à l'appel des noms des membres du conseil, constate que le quorum n'est pas atteint. La réunion se tient néanmoins et débute par l'annonce de trois informations :

- a) Le point concernant la charte sur le développement durable est reporté à une date ultérieure suite à l'absence de Monsieur Jean-Luc Menet.
- b) Le prochain conseil des études et de la vie universitaire aura lieu le jeudi 21 janvier 2010.
- c) Une journée dite des imprévus est programmée le jeudi 01 avril 2010.

Le compte rendu de la séance du 17 septembre dernier est proposé à la discussion des commissaires. Monsieur Goichot souhaite une modification au texte présenté : dernier paragraphe du point I, concernant l'assistance par courriel et ENT, il souhaite que l'on ajoute : « aux enseignants qui n'auraient pas la capacité de mettre leurs cours en ligne ».

I. La campagne FSDIE

Monsieur Quentin Mallet, vice président étudiant présente point par point, les différentes propositions qui ont fait l'objet d'un examen en commission le 26 novembre 2009.

Monsieur Goichot voudrait des précisions sur les deux propositions dont le montant sollicité au titre de l'aide financière, dépasse 2 000 €.

Monsieur Sénéchal déclare que certaines propositions telles « l'agenguide » ou le financement de la journée « des imprévus » relèvent de projets d'établissement et non de projets d'associations.

Madame KRAS quant à elle, souhaite que les demandes éligibles au FSDIE de la part des étudiants soient largement anticipées. Elle revient aussi sur une proposition de conférence « des métiers du tertiaire » entre des professionnels et des enseignants de droit et exprime le vœu que cette manifestation puisse avoir lieu sans entrer en concurrence avec les différents forums déjà proposés.

Enfin Monsieur Sénéchal, pose une question au sujet de la proposition N° 13 et voudrait que si la commission FSDIE a demandé à ce que la somme versée dans le cadre du FSDIE soit strictement identique à la subvention accordée par la FDEG, ceci soit explicitement indiqué dans la colonne « Montant subvention proposée ».

Adoption à l'unanimité des membres présents de toutes les propositions inscrites dans le document.

II. Projet PEC (Portefeuille d'Expériences et de Compétences) « Expérimentations pour les jeunes »

Il s'agit d'un projet auquel l'UVHC se propose de participer dans le cadre d'un appel à projets « expérimentations pour les jeunes » lancé par Monsieur le Haut Commissaire à la jeunesse.

L'appel à projets lancé par le Haut Commissariat à la jeunesse en juin dernier, se décline en quatre grands thèmes :

- 1) Réduire les sorties prématurées du système de formation initiale
- 2) Améliorer la transition entre formation et emploi
- 3) Prévenir les ruptures
- 4) Soutenir les initiatives et projets des jeunes

En réponse sur les deux premiers thèmes, l'UVHC s'est associée, avec 11 autres Universités françaises, à un projet piloté par l'Université de Toulouse Paul Sabatier, portant sur les expériences et compétences acquises pour finaliser un projet personnel et professionnel.

Cette proposition s'inscrit donc dans un protocole cadré au niveau national.

L'expérimentation proposée à Valenciennes va porter sur deux domaines :

- a) le domaine langues, lettres, arts et sciences humaines
- b) le domaine sciences et métiers du sport

L'expérimentation intéressera 100 étudiants de la FLLASH et 100 étudiants de la FSMS

Le financement proposé va courir sur 3 années avec un début de l'expérimentation en septembre 2010.

Dans les deux composantes retenues, deux enseignants référents seront chargés de mener l'expérience et recevront à ce titre une formation en décembre 2009 et en juin 2010 (2 fois 2 jours), associés à des enseignants de Lille I.

Une évaluation sera ensuite proposée. Elle sera menée par un organisme extérieur le CEREQ. Cette évaluation sera qualitative et quantitative.

Aux interrogations exposées par Madame Kras, Monsieur Sénéchal précise qu'il ne s'agira pas des compétences acquises par les étudiants (ce qui est du ressort des responsables pédagogiques des enseignements suivis par l'étudiant), mais plutôt d'accompagner l'étudiant dans une démarche structurée de recensement de ses expériences, de formalisation des compétences acquises, et de construction de son projet personnel et professionnel devant aboutir à son insertion. Madame Krass ajoute que cette affaire ressemble au carnet de suivi de l'apprenti, ce que confirme Monsieur Sénéchal puisque le PEC peut être utilisé, entre autres, dans le cadre de l'apprentissage.

D'après les expériences déjà menées à Toulouse, un temps d'initiation est nécessaire à l'étudiant entrant dans ce dispositif qui doit s'approprier les outils et la méthodologie. Le processus s'enrichit ensuite de lui-même avec les jalons qui sont représentés par les rendez-vous à établir entre l'enseignant référent et l'étudiant au fil du temps.

Monsieur Tonarelli ajoute que cette démarche devient incontournable. Monsieur Goutin, quant à lui, souhaiterait connaître les coordonnées des enseignants émergeant à ce dispositif à l'UVHC, et souhaite par ailleurs que cette démarche PEC soit intégrée dans le dispositif de démocratisation de l'Enseignement Supérieur.

III. Avis sur candidature personnalité extérieure « à titre personnel »

Madame Bosseau, ancienne directrice du CIO de Valenciennes siégeait au CEVU à titre personnel mais, ayant quitté sa fonction elle n'a pas souhaité poursuivre sa participation au CEVU.

Il est proposé de présenter la candidature de Madame Danielle Loof, directrice du CIO de l'Après-Bac de l'Académie de Lille, pour lui succéder.

Adoption à l'unanimité.

IV. Questions diverses

Monsieur Goichot revient sur le tri sélectif à l'UVHC ainsi que sur l'utilisation des éclairages halogènes consommateurs d'énergie. Il lui est répondu que désormais Monsieur Blaise gère le dispositif de logistique et maintenance. Monsieur Sénéchal s'engage à faire figurer à l'ordre du jour du CEVU du 21 janvier, un point explicitement destiné à présenter un bilan en la matière, et plus globalement concernant le développement durable à l'UVHC, ce point sera abordé par Michel Blaise.

Madame Follet s'inquiète de la couverture sociale de certains apprentis inscrits tardivement. Il lui est répondu que généralement les assurances maladie souscrites auprès des organismes de sécurité sociale étudiante assurent une couverture jusqu'au 31 décembre de l'année civile permettant de faire le relais avec une inscription prise en octobre ou novembre.

Monsieur Raviart revient sur le Salon de l'Etudiant tenu à Valenciennes et demande si un bilan a été opéré. Monsieur Sénéchal lui répond que ce salon semble avoir connu un vif succès et que si des analyses plus quantitatives ont été menées, elles lui seront fournies. A l'inverse, Madame Follet indique que certains lycéens intéressés par ce salon n'ont pas pu y assister faute de suspension des cours dans les lycées.

Membres présents avec voix délibérative :

Collège A :

Follet Claudine
Gouazé Serge

Collège B :

Kras Anne-Marie
Hamroun Mohamed
Bouchart Franck
Goichot François
Goutin Philippe
Raviart Jean-Marie

Collège BIATOSS :

Joly André

Collège Usagers :

Mallet Quentin

Pouvoirs :

H. Martin à C. Follet
J-J Fabre à F. Goichot
C. Holyck à Q. Mallet
A. Spiquel à S. Gouazé
S. Piechowiak à M. Hamroun
A-V Gauquié à A-M Kras

Membres invités :

Madame Debroucker, représentant Madame Muller
Mesdames Come, Courbez
Messieurs Bonduelle, Bouchez, Tonarelli

Excusés :

M. Fabien Thiémé
Mme Françoise Truffert

**Le Vice Président chargé des formations
et de la pédagogie,**



Professeur Olivier SENECHAL